



DIPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION



Le DAC est un interlocuteur
pour les professionnels lors
d'une rupture de parcours de
Santé complexe.

Comment nous contacter ?



02 35 41 60 12



contact@asso-ap.fr

Horaires d'ouverture :

lundi au vendredi

9h à 12h30

13h30 à 17h00



Les rôles du DAC :

Permettre d'améliorer la qualité de vie des personnes de tous âges et toutes pathologies, présentant un cumul de problématiques : sanitaire, sociale et psychologique, ne répondant plus à un premier niveau d'accompagnement.

Mission 1 : Appui au professionnels

Identifier et mettre en lien avec l'interlocuteur adapté et disponible en fonction des ressources du territoire.

Mission 2 : Accompagnement des personnes

- Réaliser des évaluations multidimensionnelles sur le lieu de vie
- Proposer un Plan Personnalisé d'accompagnement
- Travailler l'aller-vers
- Fluidifier le lien avec et entre professionnel,
- Organiser des temps de concertations pluridisciplinaires
- Réaliser cette mission en subsidiarité

Mission 3 : Participation à la coordination territoriale

Participer à la dynamique territoriale visant à améliorer l'interconnaissance et les parcours de santé.

Notre zone d'intervention

